DIFFICULTES CONSECUTIVES A LA CRISE SANITAIRE COVID19, NE RESTE PAS SEUL-E !

Si fort heureusement aucun agent de la DDFiP 15 n'a été frappé par le COVID19, de nombreux collègues seront peut-être concernés par les conséquences de la crise sanitaire : difficultés financières suite à la perte de rémunération ou d'emploi du conjoint, conséquences psychologiques de la période du confinement, frais supplémentaires pour la garde d'enfants, etc...

Face à ces situations compliquées la CGT Finances Publiques du Cantal t' invite à ne pas rester seul et à solliciter autant que de besoin la délégation départementale à l'action sociale et/ou les représentants CGT au conseil départemental de l'action sociale (CDAS).

Ainsi, en complément du compte-rendu du CDAS du 22/06/2020, la CGT Finances Publiques du Cantal souhaite te rappeler certains dispositifs existants qui pourront t'être utiles dans la période.
Le but ici n'est pas de faire une présentation exhaustive de ces dispositifs (pour cela voir le guide de l'action sociale disponible sur notre site internet local ici ou contacter nos représentants au CDAS ici .

Rappels sur les dispositifs d'aide financières existants :

Aides d'urgence de l'assistante sociale : Pour les difficultés les plus graves l'assistante sociale de la délégation peut intervenir financièrement. Il ne faut pas hésiter à prendre RDV avec elle pour évoquer ces situations. Si aujourd'hui notre délégation ne dispose plus d'une assistante sociale sur place (c'est l'assistante sociale de la Creuse qui couvre actuellement notre département, situation de pénurie que la CGT dénonce) cela ne doit pas être un frein pour se faire aider. En fonction de la situation financière de l'agent, l'assistante sociale peut proposer une aide pécuniaire (montant maximum 3000 €), ou un prêt social (plafonné à 3000 € remboursable par prélèvement sur le salaire en 40 mensualités sans intérêts).

CESU aide à domicile en cas de problème de santé : En cas de problème de santé pour l'agent ou son conjoint la délégation départementale dispose d'un volant de CESU préfinancés (titre de paiement d'une valeur faciale de 15€ valable une année) qui permet l'emploi d'un salarié direct ou le paiement d'un prestataire de services à la personne (ex. une partie du coût de la sollicitation d'une aide ménagère). Cette prestation est limitée à 3 CESU par agent. Ce dispositif est accessible sur demande auprès de la Déléguée départementale à l'action sociale (*agnes.benoit@finances.gouv.fr ou 04 71 46 85 16*).

CESU garde d'enfants : Des aides pour financer la garde des enfants de 0 à 6 ans et/ou 6 à 12 ans peuvent être attribuées sous conditions de ressources. Renseignements et dossiers de demandes sont à télécharger ici et ici .

En plus de ses mesures d'urgence, L'ALPAF propose aux agents des aides financières pour les aider à différentes étapes de la vie professionnelle (aide à l'installation, aide à la propriété…) et de prêts (prêts immobiliers, prêt amélioration habitat, prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées, prêt pour le logement des enfants étudiants…) sous conditions, consultables et téléchargeables ici .

Droit aux vacances et aux loisirs :

Participation séjour d'enfants : Suite à un séjour en colonie (hors EPAF), en location, au centre de loisirs, etc. attribuée sous conditions de ressources. Plus de renseignements sur le dispositif et/ou la saisie de la demande auprès de Sylvie FRIAA représentante CGT au CDAS *(04 71 43 45 60)*.
Chèques vacances : Plan d'épargne en vue d'acquérir des chèques utilisables dans la plupart des établissements touristiques, entreprises de transport des voyageurs, établissements de loisirs, certains restaurants, etc. avec une participation de l'État sous conditions de ressources allant de 10 à 35 % de bonification (vous en connaissez beaucoup des plans d'épargne qui rapporte autant ?). Renseignements et dossier de demande à télécharger ici**.**

Pass Cantal : Dispositif du Conseil départemental offrant aux enfants de 3 à 17 ans (100 € de participation sous forme de tickets pour diverses activités culturelles et sportives (contre une participation financière de la famille de 8 €). Renseignements et bon de commande à télécharger ici**.**
A noter que les Pass Cantal 2019/2020 expirant initialement au 14/06/2020 sont prolongés jusqu'au 30/09/2020.

Rôle de la médecine de prévention dans la période post état d'urgence sanitaire :

Nous avons bien compris les messages réguliers du gouvernement et du DG l'heure est à la reprise du travail dans des conditions normales, sauf pour les collègues dont l'état de santé les expose particulièrement aux complications du COVID19. Se pose donc aujourd'hui la question de la prolongation des ASA et/ou du télétravail des collègues dits "fragiles". A contrario la question de l'accompagnement à la reprise du travail en présentiel peut aussi se poser. Dans les deux cas il ne faut pas hésiter à échanger avec la médecin de prévention pour prendre la meilleure décision possible avec le meilleur accompagnement possible *(beatrice.villatte-verdet@finances.gouv.fr ou 04 73 36 87 73)*.
Là encore aujourd'hui notre délégation ne dispose plus d'un médecin sur place. C'est la médecin de prévention du Puy de Dôme qui couvre actuellement notre département, et la CGT dénonce également cette situation de pénurie. Même avec la meilleure volonté possible, médecin de prévention ou assistante sociale ne peuvent pas se démultiplier pour couvrir de plus en plus d'agents. Une délégation ne peut pas se résumer à une seule déléguée pour couvrir un département. La CGT continuera de porter haut et fort la revendication d'une délégation complète de proximité, tant pour la qualité de l'accompagnement des agents que pour celle des conditions de travail des membres de la délégation.

Protection du consommateur :

Vacances annulées sans remboursement, livraisons non assurées, etc. Pour les consommateurs les litiges sont potentiellement nombreux en cette période de crise sanitaire.
Les syndiqués CGT sont également de fait adhérents de l'INDECOSA CGT, association de défense des consommateurs partie intégrante de la CGT, et pourront donc être accompagnés à ce titre pour faire valoir leurs droits *(indecosacgt15@orange.fr ou 04 71 48 27 78)*.

Pour conclure ce petit document pratique la CGT Finances Publiques du Cantal souhaite rappeler qu'elle exige que le budget local d'action sociale locale ne soit pas être perdu du fait de la crise. Pour nous il doit être dépensé en intégralité et en priorité pour accompagner les collègues les plus touchés par la crise. Cependant nous considérons que la DGFiP doit elle-même assumer l'accompagnement des collègues sujets aux risques psycho-sociaux liés à la crise sanitaire (surcharge de travail, confinement subi sans possibilité de télétravail, peur de la contamination sur son lieu de travail) et à l'implosion des cadres de travail traditionnels (télétravail sans cadre suffisant pour protéger l'équilibre vie professionnelle/personnelle) du fait du manque de moyens.

Bulletin d'adhésion

NOM : .....
Prénom : .....
Date de naissance : .. / .. / ....
Catégorie : ..... **Grade :** ..... **Echelon :** .....
Filière fiscale ☐ **Filière publique** ☐
Adresse administrative : .....
.....
Adresse pour l'envoi de la presse :
☐ Adresse administrative ☐ Adresse personnelle (préciser) :
.....
.....
Tél. : .....
Mel : .....
Date : .. / .. / .... **Signature :**